



NATIONS UNIES

**FONDS INTERNATIONAL
DES NATIONS UNIES
POUR LE SECOURS A L'ENFANCE**

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(25 MARS 1953)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
PROCES-VERBAUX OFFICIELS: SEIZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 6A

NEW-YORK

TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Pages</i>
Introduction	1	1
Un aperçu sur le FISE	2-27	1
Opinions des gouvernements	28-30	4

E/2409
E/ICEF/226

21 avril 1953

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.



**FONDS INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES
POUR LE SECOURS A L'ENFANCE**
Rapport spécial du Conseil d'administration (25 mars 1953)

INTRODUCTION

1. Etant donné que l'Assemblée générale a décidé de discuter en 1953 de l'avenir du FISE et que cette question figure aussi à l'ordre du jour de la Commission des questions sociales et du Conseil économique et social, le Conseil d'administration a estimé utile de consacrer

une discussion générale aux activités du Fonds. Vingt et un Etats¹ ont participé à ce débat, qui a eu lieu le 25 mars 1953 (E/ICEF/SR.107, E/ICEF/SR.108). On trouvera dans le présent document un exposé synoptique des observations qu'ils ont formulées, précédé, aux fins d'information, d'un aperçu sur le FISE.

APERCU SUR LE FISE**Les premières années**

2. Le FISE a été créé par l'Assemblée générale en décembre 1946, dans le cadre de l'action prévue par l'Article 55 de la Charte, pour porter secours aux enfants nécessiteux, principalement à ceux des pays dévastés par la guerre.

3. Au cours de ses premières années d'activités, le FISE a consacré une grande partie de ses ressources à satisfaire aux besoins pressants des enfants européens en aliments et en vêtements. En 1948, il a commencé à distribuer des secours d'urgence aux mères et enfants réfugiés de Palestine et inauguré, concernant l'Europe, l'Asie et l'Amérique latine, une politique d'aide aux gouvernements pour des programmes à long terme.

4. A la fin de 1950, le FISE avait fourni à divers pays une aide représentant à peu près 113.425.000 dollars, dont l'Europe avait bénéficié pour 76 pour 100, l'Asie et la région de la Méditerranée orientale pour 10 pour 100 chacune et l'Amérique latine pour 3 pour 100. Soixante-dix-huit pour 100 de ce montant avaient été consacrés à des secours "d'urgence" qui ont aussi été en partie à l'origine de programmes permanents d'alimentation des enfants.

5. Le tableau suivant donne la répartition, en pourcentage, des principaux types d'assistance par régions géographiques.

*Principaux types d'assistance fournie par le FISE
par régions géographiques de 1947 au 31 décembre 1950
(En pourcentage)*

	Total	Secours d'urgence en aliments, vêtements, etc.	Campagnes sanitaires massives	Protection maternelle et infantile	Conservation du lait
	100,0*	78,6	11,6*	6,3	3,5
Asie	10,4	3,2	3,8	3,4	—
Amérique latine	3,2	0,7	1,7	0,7	0,1
Europe	76,0	65,1	5,3	2,2	3,4
Méditerranée orientale ...	10,1	9,6	0,5	—	—

* Ce total comprend un nombre de 0,3 (en pourcentage) qui correspond aux campagnes de vaccination antituberculeuse par le BCG en Afrique.

^b Moins de un dixième pour cent.

Depuis 1950

6. En décembre 1950, l'Assemblée a modifié le mandat du FISE pour donner la place la plus grande, dans ses activités, aux programmes à long terme de protection de l'enfance dans les pays insuffisamment développés [résolution 417 (V)].

7. Depuis 1950, l'assistance fournie par le Fonds l'a été principalement sous forme :

a) D'aide aux services de protection maternelle et infantile et de la formation professionnelle, par l'envoi de matériel et de fournitures pour les centres sanitaires ruraux, les consultations, les laboratoires, les hôpitaux pour enfants, les salles de pédiatrie, les institutions pour enfants et les écoles et centres de formation professionnelle.

b) D'insecticides, de pénicilline, de vaccins, de moyens de transport et de pulvérisateurs pour la lutte contre les maladies transmissibles largement répandues parmi les enfants (paludisme et autres maladies transmises par les insectes, tuberculose, pian, syphilis prénatale, diphtérie, coqueluche, etc.), et de matériel pour la production locale d'insecticides, d'antibiotiques, de vaccins et de sérums.

c) De lait écrémé en poudre, de matières grasses, de poissons, d'huile de foie de poisson et de viande pour les programmes à long terme d'alimentation supplémentaire en faveur des enfants.

d) De matériel pour les usines de déshydratation et de pasteurisation du lait, afin d'assurer une meilleure utilisation des quantités de lait disponibles localement pour les enfants.

e) De secours d'urgence dans les situations extraordinaires créées par les tremblements de terre, les inondations, la sécheresse, la disette, sous forme de distribution d'aliments, de vêtements, de couvertures et de fournitures médicales.

8. Le FISE fournit actuellement une assistance à soixante-neuf pays et territoires² qui se répartissent

¹ Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, France, Grèce, Inde, Irak, Israël, Italie, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Thaïlande, Uruguay, Yougoslavie.

² Quinze pays et territoires bénéficiaient antérieurement de l'assistance du FISE.

comme suit : Afrique, 11 ; Asie, 18 ; Amérique latine, 24 ; Europe, 5 ; Méditerranée orientale, 11.

9. De 1951 à fin mars 1953, le FISE a approuvé, en faveur de divers pays, des crédits d'un montant approximatif de 29.360.000 dollars, dont 88,4 pour 100 pour les pays insuffisamment développés d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et de la région de la Méditerranée orientale. L'aide au titre des programmes à long terme représente environ 68,6 pour 100 du total. Les secours d'urgence ont absorbé 31,4 pour 100 des fonds, dont la moitié environ pour les réfugiés de Palestine. En avril 1952, le Conseil d'administration a décidé de ne plus approuver d'allocations pour les mères et enfants réfugiés de Palestine, sauf sous forme de contributions en nature, puisque l'Organisation des Nations Unies a un office spécial, l'UNRWA, qui a été chargé de ce groupe.

10. Le tableau suivant donne la répartition, en pourcentage, des principaux types d'assistance par régions géographiques.

Principaux types d'assistance fournie par le FISE par régions géographiques, de 1951 à fin mars 1953 (En pourcentage)

	Total	Protection maternelle et infantile	Campagnes sanitaires massives	Programmes à long terme d'alimentation	Conservation du lait	Situations extraordinaires
	100,0	20,0	31,9	7,3	9,4	31,4
Afrique	4,7	—	3,6	1,1	—	—
Amérique latine	15,4	1,7	6,4	2,6	2,6	2,1
Asie	41,0	13,6	16,9	1,0	—	9,5
Europe	11,6	2,0	0,8	1,6	3,0	4,2
Méditerranée orientale ..	27,3	2,7	4,2	1,0	3,8	15,6

11. Aux dernières sessions du Conseil d'administration, on a tendu davantage à aider les gouvernements concernant la protection maternelle et infantile (services et formation professionnelle) que ne l'indique le tableau ci-dessus. A la session tenue en mars 1953, par exemple, la répartition, en pourcentage, de l'aide approuvée pour les différents pays a été la suivante :

Aide approuvée par le Conseil d'administration à la session de mars 1953, par principaux types d'assistance

Pourcentage

Protection maternelle et infantile : services et formation professionnelle	37,8
Campagnes sanitaires massives	25,8
Programmes à long terme d'alimentation	12,2
Conservation du lait	9,0
Situations extraordinaires	15,2

TOTAL 100,0

12. Le programme et le budget optimums pour 1953 prévoient que l'aide aux régions intéressées se répartira selon les pourcentages suivants (non compris les secours pour situations extraordinaires et les programmes concernant plus d'une région) :

Aide, par région, prévue dans le programme et le budget optimums pour 1953

Répartition en pourcentage

Afrique	15,0
Amérique latine	19,9
Asie	45,4
Europe	4,8
Méditerranée orientale	14,9

TOTAL 100,0

Bénéficiaires

13. Les chiffres suivants indiquent le nombre des bénéficiaires des programmes à la réalisation desquels le FISE a participé au cours de l'année 1952 : 13.500.000 personnes soumises à la réaction tuberculique et 5 millions vaccinées ; 5 millions de personnes examinées au cours de campagnes contre le pian, le bejel et la syphilis prénatale, et 1.300.000 traitées ; 8.300.000 personnes protégées contre le paludisme et autres maladies transmises par les insectes ; 126.000 personnes immunisées contre la diphtérie et la coqueluche. Le nombre moyen des enfants qui en 1952 ont bénéficié chaque mois des programmes d'alimentation s'est élevé à 1.500.000. Au cours de l'année, une assistance a été approuvée pour 2.000 centres de protection maternelle et infantile situés surtout dans les régions rurales.

14. Les chiffres suivants permettent de comparer le nombre de personnes qui ont bénéficié des programmes³ à la réalisation desquels le FISE participe actuellement, depuis la mise en application de ces programmes jusqu'à la fin de l'année 1952 : 25.500.000 personnes soumises à la tuberculino-réaction et 8.600.000 vaccinées ; 9 millions de personnes examinées au cours de campagnes contre le pian, le bejel et la syphilis prénatale, et 2.500.000 traitées ; 10 millions de personnes protégées contre le paludisme et autres maladies transmises par les insectes ; 685.000 personnes immunisées contre la diphtérie et la coqueluche. Environ 11.500.000 enfants et mères ont reçu du lait et d'autres aliments pendant des périodes de durée diverse depuis la création du FISE. Une assistance a été approuvée pour plus de 4.200 centres de protection maternelle et infantile.

Principes fondamentaux régissant l'assistance du FISE aux pays

15. Bien que l'assistance soit fournie selon les besoins, il ne faut pas entendre par là la totalité des besoins de l'enfance en général, mais plutôt ceux que l'aide internationale, sous forme de fournitures et de matériel, peut efficacement contribuer à satisfaire. De là découlent : a) un grave problème de protection infantile ; b) la nécessité de plans pour organiser les efforts nationaux propres à résoudre le problème ; c) la nécessité d'importer certaines fournitures qui font partie intégrante des programmes nationaux.

16. La gestion effective des opérations, notamment la planification et la direction technique, est assurée par les pouvoirs publics des pays assistés ou par des institutions désignées par eux, et elle demeure commise à leurs soins. Le FISE met ses fournitures à la disposition des bénéficiaires selon des "plans d'opérations", élaborés par les gouvernements et approuvés par lui, qui arrêtent dans le détail l'emploi des fournitures dans le cadre d'un programme plus général de protection infantile. Le personnel des institutions internationales aide les gouvernements à élaborer les plans d'opérations et à contrôler l'application des programmes.

17. Afin d'assurer des avantages durables, le Conseil d'administration donne la préférence aux programmes qui sont de nature à produire des résultats moyennant une dépense peu élevée par bénéficiaire, que le pays sera en mesure de poursuivre après la période initiale d'aide internationale, et qui constituent un modèle dont peuvent s'inspirer d'autres parties du pays intéressé.

³ Non compris les bénéficiaires de programmes qui ont cessé de recevoir l'aide du FISE avant le début de l'année 1952.

Relations avec d'autres institutions

18. L'expérience recueillie au cours des dernières années a permis de répartir nettement les tâches entre le FISE et les autres institutions. Avant que le FISE ne décide de fournir une aide à un programme quelconque, il procède à une enquête sur les possibilités d'assistance offertes par d'autres sources et tient compte des programmes connexes mis en œuvre avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions.

19. Selon cette répartition, le FISE procure aux gouvernements les fournitures et le matériel importés dont ils ont besoin; l'OMS, la FAO et les consultants des Nations Unies en matière de service social leur apportent l'aide et l'assistance technique internationale qui sont nécessaires à la fois pour l'élaboration et pour l'application des programmes. En outre, ces institutions donnent au FISE l'assurance que les plans établis par les pays bénéficiaires pour l'emploi de son assistance sont satisfaisants du point de vue technique. Elles apportent leur concours sur place aux stades initiaux de l'élaboration des programmes afin de décider de ce qui doit être retenu ou rejeté, et participent aussi, une fois l'aide accordée, au contrôle et à l'évaluation des résultats.

Contrepartie locale

20. Le plan d'opérations comporte toujours un apport notable en ressources locales (personnel recruté sur place, installations, fournitures, services, etc.), qui s'ajoute à l'assistance du Fonds. En 1952, les allocations approuvées, qui se sont élevées à plus de 15 millions de dollars, se sont accompagnées d'une "contrepartie" de plus de 23 millions de dollars, représentée par les engagements des gouvernements. Ces chiffres sont au-dessous du montant de ces engagements puisqu'ils ne comprennent pas les dépenses qui seront faites par la suite, lorsque les programmes auront pris un caractère permanent et que l'assistance du FISE aura cessé, et qu'ils ne tiennent pas compte des services bénévoles très importants qui caractérisent la réalisation d'un grand nombre des programmes.

21. Dans certains programmes, la contrepartie locale, pendant la durée de l'assistance du FISE, est plusieurs fois supérieure à l'assistance du FISE. Ainsi, le crédit de 775.000 dollars, approuvé par le Conseil d'administration à sa session de mars 1953 pour un programme général de protection maternelle et infantile dans un pays d'Asie, entraînera, de la part de ce pays, un investissement de 4.700.000 dollars au cours d'une période de deux à trois ans, outre les dépenses annuelles renouvelables. Dans la région de la Méditerranée orientale, le crédit de 115.000 dollars approuvé pour l'application d'un programme de protection maternelle et infantile entraînera, de la part des pouvoirs publics, une dépense de 1.189.000 dollars s'étendant sur une période de trois ans, et le crédit de 136.000 dollars, approuvé pour un programme d'alimentation à long terme dans cette région, une dépense de 716.000 dollars s'étendant sur une période de deux ans. En Amérique latine, le crédit de 65.000 dollars approuvé en faveur d'un pays pour un programme d'immunisation contre la diphtérie et la coqueluche entraînera, de la part du gouvernement, une dépense de 202.000 dollars pour un an. En Afrique, le crédit de 150.000 dollars approuvé pour un programme de lutte contre le pian entraînera une dépense de 400.000 dollars se répartissant sur une période de deux ans.

Financement

22. Outre certains fonds provenant du reliquat des avoirs de l'UNRRA, le Fonds est financé par des contributions bénévoles gouvernementales et privées. Pendant la période de 1947-1950, au cours de laquelle les ressources fournies par le reliquat des avoirs de l'UNRRA et les campagnes de l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance étaient assez importantes, les contributions des gouvernements se sont élevées à 70 pour 100 du total. En 1951 et en 1952, elles ont constitué plus de 90 pour 100 du total. Plus de vingt-cinq gouvernements ont maintenant pour pratique de verser au FISE des contributions annuelles régulières.

23. Le total des contributions et promesses de contributions, ainsi que le nombre des gouvernements contributeurs, a augmenté de manière constante depuis 1950. Le tableau suivant (qui indique l'année au cours de laquelle le FISE a reçu la promesse du gouvernement contributeur) témoigne de cette tendance.

	Montants des contributions gouvernementales (en dollars des Etats-Unis)	Nombre de gouvernements contributeurs
1950	7.919.000	31
1951	9.851.000	35
1952	10.775.000	38

24. Pour 1953, en admettant que les promesses de contributions et les indications fournies à titre officieux par les représentants gouvernementaux soient confirmées par décision parlementaire, le total des ressources fournies par les gouvernements au cours de l'année s'élèvera à plus de 14 millions de dollars, venant de quarante-trois gouvernements.

25. Pour la période 1947-1950, les gouvernements des pays insuffisamment développés ont versé au FISE 5,8 pour 100 des contributions gouvernementales. En 1951, ils en ont versé 17,5 pour 100, et en 1952, 17,7 pour 100.

26. Le FISE est en mesure d'utiliser les contributions faites par les gouvernements en monnaie nationale pour acheter dans leur pays des fournitures et produits locaux. A plusieurs reprises, des gouvernements ont cédé au FISE, à des prix nominaux ou symboliques, des excédents de denrées alimentaires. Sans augmenter le montant proprement dit des contributions, ces acquisitions à prix réduits ont permis d'accroître de beaucoup le nombre des bénéficiaires des programmes.

Organisation

27. La politique du FISE est arrêtée par un Conseil d'administration composé des représentants de vingt-six nations, conformément aux principes fixés par le Conseil économique et social et par la Commission des questions sociales. En outre, le Conseil d'administration approuve les crédits affectés à chaque programme ainsi que les dépenses administratives du Fonds. Le FISE est administré, conformément à cette politique et à ces décisions, par un Directeur général. Au 31 mars 1953, 119 membres du personnel recruté sur le plan international étaient employés dans les missions, dans des bureaux régionaux et au Siège. Le Fonds est représenté, dans chacun des pays bénéficiaires où l'ampleur des opérations le justifie, par une mission internationale restreinte; dans d'autres pays, il n'a qu'un seul représentant et, dans d'autres cas encore, plusieurs pays sont desservis par une seule mission ou par un bureau régional.

28. Le débat relatif à l'action du FISE a pris la forme de déclarations dans lesquelles les représentants des gouvernements au Conseil d'administration ont souligné les aspects auxquels ils attachent une importance particulière à la suite des discussions qui ont eu lieu au cours de l'année touchant l'avenir du FISE. Quelques-uns des points énoncés ci-dessous ont été soulevés par un certain nombre de représentants; d'autres ont été mis en lumière par un ou deux seulement; un certain nombre ont fait l'objet de nombreux commentaires, tandis que d'autres, que le Conseil connaissait en détail, n'ont été qu'abordés.

29. Le résumé ci-dessous a pour but de signaler celles des questions que les représentants des gouvernements ont considérées comme les plus importantes.

* * *

Le FISE, unique institution des Nations Unies exclusivement consacrée à l'enfance. — Le FISE est la seule institution qui s'intéresse essentiellement à l'enfance. Cette vocation unique permet, dans une mesure importante, de concentrer les facilités et les ressources.

Le FISE renforce les activités des autres institutions des Nations Unies. — Parmi les institutions apparentées à l'Organisation des Nations Unies, le FISE est le centre de l'action directe en faveur de l'enfance. Les fournitures et le matériel qu'il procure accroissent l'efficacité de l'assistance technique des autres institutions et contribuent à la mise en œuvre de leurs services. De cette façon, les ressources des Nations Unies en matière de santé publique, d'alimentation et de nutrition et de bien-être, destinées à aider les gouvernements à pourvoir aux besoins de l'enfance, sont réunies pour un effort unifié.

Le FISE procure des fournitures et du matériel. — Un trait caractéristique de l'activité du FISE est que ses ressources sont principalement consacrées à l'acquisition des fournitures et du matériel qui doivent être importés, soit pour mettre en œuvre les programmes nationaux, soit pour les développer dans une grande mesure. Les autres institutions des Nations Unies ne pourraient assumer cette fonction sans augmenter leurs ressources ou modifier leur mandat, voire les deux. Du fait que son assistance prend pour une grande partie la forme de fournitures, le FISE a contribué à mettre à la disposition de l'enfance des services concrets dont un grand nombre donnent des résultats immédiats et tangibles.

Le FISE accroît les ressources internationales. — Le FISE a attiré des ressources dont on n'aurait pas disposé sans l'existence d'une institution s'intéressant spécialement à l'enfance. Le public répond plus généreusement lorsqu'on fait appel à son aide en faveur des enfants que lorsqu'ils s'agit d'œuvres d'un caractère plus général.

Le FISE encourage le développement des ressources locales au profit de l'enfance. — La condition de la "contrepartie", qui s'attache à l'octroi de l'aide du FISE, permet aux autorités et aux groupes nationaux qui s'intéressent le plus activement aux programmes de protection de l'enfance d'obtenir des gouvernements qu'ils adoptent des mesures d'ordre budgétaire et administratif qui ne seraient pas prises autrement. Etant donné qu'un programme au profit de l'en-

fance intéresse souvent plusieurs ministères (de la santé, de la protection sociale, de l'agriculture, de l'enseignement), les projets qui bénéficient de l'aide du FISE deviennent fréquemment le centre de l'action gouvernementale en matière de planification et de coordination. Dans un certain nombre de cas, les gouvernements ont été amenés à créer dans leurs ministères des départements d'hygiène ou de protection maternelle et infantile.

Effets à long terms. — L'assistance du FISE est fonction de la capacité et de la volonté des pays d'utiliser leurs propres ressources au profit de l'enfance. Les programmes sont conçus dans un esprit pratique et adaptés aux moyens administratifs et financiers des pays, ce qui fournit à ceux-ci, aux échelons national, provincial et local, une base solide qui leur permet de donner aux programmes un caractère permanent lorsque l'aide du FISE n'est plus nécessaire.

Le FISE, catalyseur des autres activités concourant à l'organisation sociale et au développement des collectivités. — De nombreux projets bénéficiant de l'aide du FISE ont, en offrant un exemple d'action pratique et facile à comprendre, suscité les efforts conjugués des pouvoirs publics, de groupes privés et de particuliers. Plusieurs milliers de volontaires ont apporté un concours dévoué. Les bienfaits tangibles des programmes ont inspiré au public un intérêt pour d'autres stades d'activité. Ainsi se trouve encouragée l'amélioration de la santé publique, du bien-être et de l'organisation sociale des collectivités, en particulier dans les pays où l'action sanitaire et sociale n'en est qu'à son début.

Le FISE accroît la capacité de développement économique. — Il est fréquent que le renforcement continu des programmes dont l'exécution a été entreprise grâce à l'aide du FISE accroisse la capacité de production des pays bénéficiaires. Ainsi, un programme de lutte contre le paludisme dans la région de Terai, dans l'Inde septentrionale, réalisé avec l'aide du FISE et de l'OMS, a non seulement abaissé à zéro le taux de morbidité chez les nourrissons, pour ce qui est des maladies contagieuses, mais encore permis d'améliorer sensiblement la situation économique de la région; la superficie des terres cultivées s'est accrue de près de 30.000 acres; la production de denrées alimentaires est passée de 55.000 tonnes en 1947 à 73.500 tonnes en 1950-51; la valeur des terres a doublé; la colonisation de nouvelles terres a fait passer en trois ans la population de 167.000 à 285.000 habitants. Grâce aux heureux résultats d'un programme analogue, le Gouvernement de Ceylan a pu mettre en œuvre un projet de défrichement qui augmentera la production de denrées alimentaires dans de grandes proportions. En Yougoslavie, un programme de déshydratation et de pasteurisation du lait, mis en œuvre avec l'aide du FISE pour fournir du lait contrôlé aux enfants qui bénéficiaient précédemment de ses distributions de lait, a des répercussions importantes sur l'économie agricole du pays en créant pour le lait des débouchés constants et plus importants et en fournissant des centres pour l'organisation de programmes éducatifs à l'intention des fermiers-laitiers, en vue d'améliorer les méthodes de production du lait.

Le coût de l'aide du FISE est modique. — Etant donné le nombre de ses bénéficiaires et la portée de ses effets, l'aide du FISE revient à un prix modique.

Pour une campagne de grande envergure de lutte contre le pian entreprise dans un pays, par exemple, elle a coûté 27 cents par personne, et le pian est une maladie qui, si elle n'est pas traitée à temps, peut laisser sa victime irrémédiablement infirme. Dans une campagne de lutte contre le paludisme, le prix a été de 23 cents par personne; dans une campagne de vaccination par le BCG, il a été de 4 cents par enfant, et dans une campagne de lutte contre la diphtérie et la coqueluche, de 14 cents. Environ 250 dollars permettent d'équiper pour l'essentiel un centre rural de protection maternelle et infantile pouvant desservir jusqu'à 10.000 habitants; 500 dollars de plus permettent de l'alimenter en produits pharmaceutiques, en lait, en capsules d'huile de foie de poisson et en savon pendant un an.

Concentration des efforts. — L'aide du FISE se concentre sur un petit nombre de types de programmes qui sont essentiels pour parer aux insuffisances fondamentales en matière de protection de l'enfance. L'expérience a montré que ces programmes donnent des résultats notables. D'autre part, l'aide fournie à chaque pays est conçue en fonction des conditions locales, ce qui n'exclut pas les travaux expérimentaux visant à obtenir des résultats d'ordre pratique susceptibles d'une application étendue. Ainsi, le Conseil d'administration a récemment autorisé le Directeur général à examiner la possibilité d'affecter des crédits à l'installation d'usines pour la production locale de lait de soja et de farine de poisson, en vue d'accroître, dans les pays qui ne produisent pas de lait, la quantité des protides qui entrent dans le régime alimentaire des enfants.

Secours en cas de sinistres. — L'expérience qu'il a acquise dans la distribution de fournitures a permis au FISE d'agir promptement dans des situations extraordinaires créées par la sécheresse, la famine, les tremblements de terre et les inondations. Le Gouverneur d'un Etat du Brésil frappé par la sécheresse a récemment déclaré que l'aide d'urgence du FISE avait "sauvé toute une génération d'enfants".

Structure organique. — La structure organique du FISE permet aux gouvernements de contrôler sa politique, ses programmes et ses dépenses, y compris les dépenses administratives. Les gouvernements ont la possibilité d'approuver les programmes avant leur mise en œuvre. Aucun programme n'est autorisé si l'on ne dispose de fonds suffisants pour l'appliquer jusqu'à un stade où son utilité sera assurée. La concentration de l'action du FISE sur un nombre réduit de types de programmes d'un caractère essentiel a permis à l'administration, sous l'autorité du Conseil d'administration, de s'acquitter de sa tâche avec une efficacité qui mérite d'être louée. L'expérience de plusieurs

années permet à l'administration du FISE de s'exercer avec souplesse.

Une administration économique. — Le FISE est considéré comme l'institution la plus économiquement administrée. Ses dépenses administratives ont été maintenues au minimum compatible avec ses responsabilités. Sans rien changer à sa structure organique fondamentale, il pourrait donner beaucoup plus d'ampleur à son assistance s'il disposait de contributions suffisantes.

Importance numérique des bénéficiaires de l'action du FISE. — Le FISE aide actuellement soixante-neuf pays et l'on estime que plus de 60 millions d'enfants ont bénéficié de son assistance. Cette action massive est encore renforcée dans de nombreux cas par le caractère direct de l'aide apportée et par ses résultats rapides et tangibles.

Les activités du FISE cadrent avec les objectifs plus larges des Nations Unies. — Le FISE est devenu un symbole important du succès de l'action des Nations Unies. Ses activités cadrent admirablement avec les objectifs plus larges de l'Organisation, dont il rehausse le prestige. Ses travaux créent un climat de solidarité qui l'emporte sur les divisions politiques. Il offre à la communauté internationale l'un des moyens les meilleurs et les plus directs de manifester sa bonne volonté à l'égard de nombreux pays, y compris ceux qui ne sont pas Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il a fourni à des milliers de personnes, dans de nombreuses régions, l'occasion de participer directement et personnellement à une activité constructive des Nations Unies. A des millions de gens qui n'ont jamais lu la Charte des Nations Unies et dont beaucoup vivent dans des régions reculées, les bienfaits qu'il a procurés ont enseigné le véritable sens de l'Organisation, sous une forme intelligible et concrète.

Il reste beaucoup à faire. — Malgré les réalisations importantes du FISE, il est évident qu'il reste beaucoup à faire pour étendre les bienfaits de son action, tant dans les régions où elle ne fait que commencer à s'exercer que dans ceux des pays insuffisamment développés qui n'ont pas encore reçu son aide.

* * *

30. Le Conseil d'administration n'a pas estimé devoir faire de recommandation concernant l'avenir du FISE. Toutefois, dix-huit des vingt-six gouvernements représentés au Conseil ont profité de l'occasion qui leur était offerte d'exprimer l'espoir que l'Assemblée générale décidera de le maintenir avec un mandat sensiblement identique. D'autres représentants n'ont pas été en mesure d'indiquer les vues de leur gouvernement.